

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 24 septembre 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1826712S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile de la direction territoriale de Paris, ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement :

I. – CONTRACTUELS

- 1° Mme Marija Roknic Pantic, jusqu'au 31 août 2019 inclus.
- 2° Mme Sabrina Cheurfa, jusqu'au 30 décembre 2018 inclus.
- 3° M. Nhat Viet Pham, jusqu'au 1^{er} août 2019 inclus.
- 4° Mme Sivasini Kulanthavelu, jusqu'au 30 décembre 2018 inclus.
- 5° Mme Karen Viola, jusqu'au 30 décembre 2018 inclus.
- 6° Mme Isabelle Fernandaise, jusqu'au 31 août 2019 inclus.
- 7° Mme Aurore Bouret, jusqu'au 31 décembre 2018.

II. – SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER

- 1° Mme Laura Yux.
- 2° Mme Serecely Sylla.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI